

Une information à la portée de tous

C'était un engagement de campagne. Le bulletin municipal sur papier, distribué dans les boîtes aux lettres, signe son retour. Voici le premier numéro. Sa publication est complétée par une mise en ligne sur les réseaux sociaux qui souhaitent le diffuser, dont celui de notre liste « Arthez a du talent, réveillons-le ! ». Mais tout le monde ne surfe pas sur internet et ce bulletin est particulièrement pour eux.

En pensant à nos aînés pour lesquels nous recensons les besoins et les attentes. Le CCAS et Le service du lien social se mobilisent pour leur venir en aide. En période de canicule, comme nous venons de le vivre, mais aussi tout au long de l'année. N'hésitez pas à nous signaler les situations qui vous paraissent préoccupantes.

Autre sujet d'actualité, le projet de conseil municipal des jeunes qui devrait se concrétiser aux vacances de Toussaint.

Les structures communales et intercommunales sont mises en place. Nous y sommes bien représentés, ce qui donne une bonne visibilité de notre commune dans ces différentes instances.

Ce bulletin a été imprimé sur papier recyclé, tiré à 850 exemplaires. Il est distribué par les conseillers municipaux. N'hésitez pas à les solliciter.

Bien à vous, avec nos sentiments dévoués

*Jean-Pierre Escouteloup
Maire d'Arthez-de-Béarn*

Alerte : soutien aux personnes isolées et vulnérables

Elles vivent des périodes difficiles, comme ce fut le cas pendant la canicule. Certaines situations particulières sont connues des services, mais d'autres peuvent apparaître. Pour cela, chacun d'entre vous peut signaler une situation préoccupante, à la mairie (05 59 67 70 52), au service du lien social (05 59 67 76 97 avec répondeur) ou prévenir le délégué de permanence du conseil municipal (06 51 33 19 73).

Un élu ou un agent rendra visite à la personne signalée, des conseils seront prodigués. En cas d'urgence, un accueil sera proposé pendant quelques heures au sein de l'EHPAD. Pour le déplacement, le service du lien social est habilité, mais toute autre forme de transport sera évaluée, sur place.

Le conseil municipal de jeunes

Ce projet a pour objectif de favoriser une implication citoyenne des 9 – 15 ans, au sein de la commune. Ce qui passe par la mise en place de relais entre les jeunes et deux élus référents du conseil municipal. Ils participeront aux réflexions et aux actions concernant plus particulièrement leurs catégories d'âge et feront remonter les attentes, les souhaits et les remarques de leurs pairs.

Ils seront invités également à participer aux différents temps d'animation de la commune, voire d'en être à l'initiative.

Ce conseil municipal sera mixte, composé de 19 jeunes maximum, enfants et ados. Les informations relatives à la mise en place de ce projet seront indiquées pendant la première quinzaine de septembre, en passant par les écoles et le collège. Les demandes de participation en qualité d'électeurs et les candidatures seront reçues jusqu'au 15 octobre, pour une élection prévue le samedi 25 octobre.

La participation des jeunes est soumise à autorisation parentale. Nous veillerons à ce que ce conseil soit le plus possible représentatif de la composition des catégories d'âges des jeunes de la commune, sans que cela ne génère de compétition, ni de frustration.

Mise en place du conseil municipal et des conseils communautaires

26 juin 2020 : second tour des élections municipales

	Bureau n°1 Nord	Bureau N°2 Sud	Totaux	%
Inscrits	839	659	1498	
Votants	614	487	1101	73,50%
Bulletins blancs et nuls	19	15	34	3,09%
Exprimés	595	472	1067	96,91%
Philippe Garcia	259	257	516	48,36%
JP Escouteloup	336	215	551	51,64%

3 juillet 2020 : 1^{ère} réunion du conseil municipal, élections du maire et des adjoints

Jean-Pierre Escouteloup est élu maire avec 15 voix et 4 bulletins blancs.

1^{ère} adjointe : Isabelle Andrieu

2^e adjoint : Denis Couffy

3^e adjointe : Corinne Mendiondo

4^e adjoint : Joseph Lagarde

10 juillet 2020 : 1^{ère} réunion de la CCLO (Communauté de communes de Lacq-Orthez)

Patrice Laurent, maire de Mourenx est élu président. La commune d'Arthez est représentée au bureau, par Fabienne Costedoat, vice-présidente, en charge de l'environnement et de la santé.

Jean-Pierre Escouteloup est élu à la Mission locale Jeunes, à l'Office de tourisme Cœur de Béarn et au Syndicat du Bassin versant des Luys.

20 juillet 2020 : 1^{ère} réunion du Sivom (Syndicat à vocations multiples)

Jean-Bernard Prat, maire de Boumourt est élu président avec 16 voix. Fabienne Costedoat obtient 10 voix. Pour la première fois de l'histoire de ce Sivom créé en 2014, la commune d'Arthez, la plus importante en population et en contribution financière est écartée de la présidence. C'est la démocratie. Les 4 délégués de la commune, Jean-Pierre Escouteloup, Fabienne Costedoat, Marie Alsinet et Corinne Mendiondo porteront les projets présentés durant la campagne électorale, notamment, dès la rentrée, celui concernant la fourniture de repas pour la cantine de l'école. Le projet est à l'étude. Au cours de cette réunion, le nouveau président a informé les élus qu'il faudrait revoir la participation financière de la commune d'Arthez.

28 juillet 2020 : 1^{ère} réunion du Syndicat des 3 Cantons

Philippe Faure, maire de Beyrie en Béarn, a été élu président de cette intercommunalité qui gère la distribution de l'eau, l'assainissement collectif et contrôle l'assainissement individuel. La commune d'Arthez est représentée au bureau par Fabienne Costedoat, quatrième vice-présidente, en charge de l'administration générale, des finances et du personnel. Jean-Luc Deleau a été élu membre titulaire de la commission d'appels d'offres et Jean-Pierre Escouteloup, membre suppléant. Joseph Lagarde est délégué suppléant de la commune.

31 juillet 2020 : 1^{ère} réunion du SDEPA

Barthélémy Bidegarray, maire d'Urçuit, a été élu président du SDEPA (Syndicat d'Energies des Pyrénées-Atlantiques) qui gère le service public de distribution d'électricité et de gaz, sur le département. La commune d'Arthez est représentée au bureau par Fabienne Costedoat, vice-présidente. Kevin Benzin est délégué suppléant de la commune d'Arthez.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2020

Quatre commissions municipales ont été créées pour la durée du mandat. Le maire est président de droit de toutes les commissions.

1^{ère} commission : FINANCES Commission plénière, composée de tous les élus

2^{ème} commission : PATRIMOINE COMMUNAL (voirie, camping, piscine, bâtiments communaux)

Vice-président : Joseph Lagarde, maire-adjoint

Conseiller municipal délégué : Benoît Lézian

Membres : André Larrous, Fabienne Costedoat-Diu, Hervé Larrous, Florian Maysounave, Jean-Luc Deleau, Kévin Benzin

3^{ème} commission : CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT – CULTURE – ANIMATION

Vice-président : Denis Couffy, maire-adjoint

Conseiller municipal délégué : Teddy Guérin

Membres : Isabelle Andrieu, Corinne Mendiondo, Marie Alsinet, Sophie Madeleine, Florian Maysounave, Morgane Mercadier, Adeline Toral, Kévin Benzin

4^{ème} commission : JEUNESSE – SPORT - ASSOCIATIONS

Vice-présidente : Corinne Mendiondo, maire-adjoint

Conseiller municipal délégué : Hervé Larrous

Membres : Denis Couffy, Maryse Etchegoyhen, Benoît Lézian, Marie Alsinet, Sophie Madeleine, Morgane Mercadier, Marie-Paulette Breleur, Kévin Benzin

CCAS : *conseillère municipale déléguée, Maryse Etchegoyhen*

Collège Corisande : *Jean-Pierre Escouteloup, Marie Alsinet, Sophie Madeleine, Adeline Toral.*

INDEMNITES DE FONCTIONS

Il s'agit d'une dépense obligatoire, dont le montant maximum est fixé par la loi, en fonction du nombre d'habitants de la commune. Ce montant maximum est calculé en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice brut 1027).

Le conseil municipal a voté le même taux (28%) que celui du mandat précédent. Pour une enveloppe globale sensiblement identique, mais la répartition est différente parce que le nombre d'élus indemnisés est passé de 6 à 9.

Fonctions	2014			2020		
	Montant mensuel	Nombre d'élus	Total	Montant mensuel	Nombre d'élus	Total
Maire	1140,44	1	1 140,44 €	1089,03	1	1 089,03 €
Adjoints	437,17	4	1 748,68 €	369,49	4	1 477,96 €
Conseillers délégués	247,09	1	247,09	175,02	4	700,08 €
Total mensuel		3 136,21 €		3 267,07 €		

CORRESPONDANT DEFENSE

Teddy Guérin est désigné pour remplir la fonction de correspondant de défense dont la mission est de renforcer le lien entre la société civile et les armées, de sensibiliser les autres élus et la population aux questions de défense.

Reflets de la vie communale

Journée festivité arthézienne. Les traditionnelles fêtes locales du mois d'août ne pouvant être organisées, en raison de la crise sanitaire, le conseil municipal a proposé une journée festive, le samedi 22 août. Festimarché, le matin, dans le cadre du projet de la CCLO, apéro-tapas et repas à la Brasserie du Palais, messe en hommage aux soignants suivie d'une cérémonie aux monuments aux morts et pour conclure, concert au Pingouin Alternatif. Tout s'est très bien passé, dans le respect des mesures barrières, avec une bonne participation de la population arthézienne. Nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont participé à l'organisation et à la réussite de cette journée.

Le vin d'honneur prévu en début de soirée, sur la place de la mairie, a dû être annulé. Il s'agit d'une décision prise en concertation avec les services de la Préfecture et la gendarmerie, afin de limiter le risque de propagation du virus. Par mesure de sécurité, la gendarmerie a demandé l'arrêt des festivités à 22 heures, alors que l'autorisation jusqu'à 2 heures du matin avait été acceptée.

Nous mettrons tout en œuvre pour que la commune retrouve ses fêtes traditionnelles en 2021.

Camping, piscine. Le camping a été ouvert, mi-juillet dans le respect des règles sanitaires. Ce qui a réduit la capacité d'accueil de 50%. La reprise de l'activité s'en est ressentie en juillet, mais il a été complet au mois d'août. La piscine est restée fermée en raison des contraintes des mesures sanitaires.

Parcours santé au Bois de Canarde. Il a été réhabilité par les employés municipaux qui ont effectué un très bon travail. Désormais, tous les amateurs de marche ou de course en sous-bois peuvent l'emprunter. Pour des raisons de sécurité, le tour de l'étang du Four est déconseillé.

Salle des sports. À ce jour, elle est toujours impraticable par temps de pluie. Après d'âpres discussions avec l'architecte et les assurances, la situation est en passe de se débloquer.

Arrosage des stades. Au moins trois ans que le matériel d'arrosage est en panne. Il a été impossible de le remettre en état pour remédier à cette situation. Avec la canicule, la pelouse a beaucoup souffert. Les terrains sont impraticables. Une nouvelle formule d'arrosage est à l'étude.

Voirie. Un inventaire précis de tous les chemins communaux et ruraux a été fait, ainsi que les travaux à prévoir. Certains dépendent de la CCLO et nous avons pris contact avec les services pour faire le point sur les priorités et le calendrier.

Les autres chemins sont à la charge de la commune. La commission municipale va établir un programme pluriannuel qui sera rendu public. Chaque année, un financement sera prévu au budget de la commune pour rendre ces chemins accessibles à tous.

Travaux en cours. Ils ont débuté sur certains chemins communaux et aux tribunes du stade de rugby. Rue Bergoué, les malfaçons ont été identifiées et prises en compte. Les travaux de réfection seront exécutés prochainement.

Vie associative. Malgré le contexte sanitaire, la municipalité met tout en œuvre pour permettre une rentrée de la vie associative la plus sereine possible, dans le respect des arrêtés préfectoraux.

Cette rubrique « Reflets de la vie communale » a été produite uniquement par la majorité du conseil municipal. Nous nous sommes mis dans l'action, dès le 1^{er} juillet et nous avons à cœur de vous le faire partager.

Pour le prochain numéro, une nouvelle formule de cette rubrique sera mise en place, afin de permettre aux deux sensibilités du conseil municipal de pouvoir s'exprimer.